

POSTULAT

Accroître la production de biogaz

Le Conseil municipal est prié d'entreprendre les démarches nécessaires en vue de réaliser, sur le site de la MÜVE-ARA, une installation de biogaz permettant l'injection de gaz naturel dans le réseau d'ESB.

Développement

La production de gaz à partir de déchets organiques et de boues d'épuration constitue un moyen écologique de produire de l'énergie renouvelable. Neutre en CO², elle permet également de réduire les émissions de gaz à effet de serre (entre autres le méthane) et contribue donc à la protection du climat.

Actuellement les boues d'épuration de l'ARA sont stockées dans des digesteurs pour la production de biogaz, qui, par combustion, produit du courant électrique et de la chaleur. Il s'agirait, par un partenariat entre l'ARA et ESB, d'examiner dans quelle mesure il est possible d'optimiser, d'agrandir et de transformer l'installation de biogaz existante en vue d'accroître la production de biogaz et de pouvoir en injecter une certaine quantité dans le réseau. ESB pourrait ainsi produire et commercialiser son propre biogaz. Il serait également intéressant d'utiliser le biogaz pour alimenter une station-service destinée aux véhicules circulant au gaz, notamment ceux du chantier municipal, qui se trouve à proximité.

Par le présent postulat, le Conseil municipal est ainsi invité à réaliser rapidement l'un des points forts de sa politique 2009 – 2012 (point 7.6, « Accroître la production locale de gaz alternatif en collaboration avec la MÜVE »).

19 janvier 2012

Roland Gurtner, PASSERELLE